



Quel CNRS pourrait-on avoir ?

Le troisième opus d'une série annuelle, « La recherche et l'innovation en France », vient de paraître⁽¹⁾. Cet ouvrage analyse les changements à l'œuvre dans le système français de recherche et d'innovation (SFRI). Où sont nos nouveaux repères au milieu de toutes ces structures ou sigles nouveaux⁽²⁾ (pôles de compétitivité, fondations, ANR, AERES, PRES, RTRA...) que le « Pacte pour la recherche » de 2006 a fait apparaître ? Quels genres d'acteurs nouveaux seront ces « universités autonomes » dont la « Loi d'autonomie des universités » de 2007 prépare l'avènement ?

Ces réformes passent sous silence le rôle du CNRS. Certes, il est évident que sans transformations, il serait condamné : un organisme dont 80 % du budget est consacré aux dépenses de personnels est paralysé – réactivité handicapée, capacité d'entreprendre amoindrie. Pas besoin de discours pour fuir cette réalité : il s'agit d'une loi aussi forte qu'une loi physique. Cet organisme qui a tant apporté au cours de ses 70 ans d'existence, s'il doit être refondu pour une mission de première importance, il ne faut surtout pas le dégrader.

S'il y a une constante dans l'histoire du CNRS, c'est bien qu'il est trop couplé aux universités pour se réformer si elles ne se réforment pas. Tournons donc le projecteur vers les universités. Le contexte d'aujourd'hui, de réformes « révolutionnaires », est « unique » et la réforme récente du SFRI introduit les universités à un formidable bouleversement. La « logique contractuelle » doit se substituer à la logique centralisée si profondément ancrée : le soutien de l'État (mais total : personnel et immobilier, comme recherche et enseignement) sera totalement réévalué tous les quatre ans et se construira à chaque examen autour d'une politique scientifique, d'une politique de ressources humaines et d'une politique financière. Cette logique rendra possibles des initiatives originales de regroupements institutionnels, géographiques ou thématiques ; des financements vont se différencier ; des hiérarchies apparaître entre établissements. Quels changements culturels ! Des moyens devront être réalloués en fonction des évaluations : comment faire ?

Les universités devront donc devenir « opérateurs de recherche » et là, toute une génération s'esclaffe. « *Elles n'en sont pas capables !* » dit-on (à l'université comme ailleurs). Alors, ce « nouveau SFRI » : totalement irréaliste ? Si l'on s'en tient à l'observation de ses premiers pas, on pourrait le craindre : décisions parfois atterantes des « commissions d'experts » dans l'attribution des moyens, inquiétudes devant le recrutement de

chercheurs de statuts précaires (on en compterait aujourd'hui près de 10 000) que chaque année rapproche d'une galère, confiscation de la responsabilité d'orientation et d'évaluation de la recherche fondamentale par des agences très contestées.

Mais faisons la prévision (certains diraient « le rêve ») que les réformes des établissements vont réussir. Qui ne voit pas que reste un manque béant : celui d'un opérateur national en recherche fondamentale ? C'est là la place qui revient « naturellement » à un CNRS du futur. Ses relations avec les universités devenues autonomes seront complètement redéfinies car il n'aura plus la responsabilité d'accompagner dans le détail la conduite de leurs laboratoires. Par le transfert des personnels et des charges correspondantes aux universités devenues « opérateurs de recherche », il retrouvera une structure financière assainie. Le gouvernement, attaché au succès du SFRI, affectera là la part nécessaire des crédits dégagés pour la réforme. Le CNRS sera alors en mesure de se consacrer à une politique nationale : harmonisation des politiques des acteurs universitaires ; création et mise à jour des infrastructures scientifiques lourdes d'intérêt national – tant il est vrai que le soutien de la recherche par projet sollicite les laboratoires existants mais n'en crée pas s'il en manque ; opération scientifique d'un nombre restreint de laboratoires (propres) ou centres de recherche stratégiques par leurs thématiques, leurs partenariats ou leurs collaborations. En chimie, par exemple, il pourrait s'agir d'opérations communes avec des acteurs industriels ou d'instituts européens.

Un CNRS du futur autour d'une telle mission naîtra-t-il réellement des réformes actuelles ? La publication, en octobre 2008, d'un nouveau logo pour le CNRS (qui apparaît sur la couverture de *L'Actualité Chimique*) est à cet égard dérangeante puisqu'on ne doit plus le « décliner » (ce n'est plus « Centre National de la Recherche Scientifique », c'est « CNRS »). La condition pour que cette renaissance voie le jour, alors que les principes futurs imposés au milieu académique sont aux antipodes de ceux qui l'imprègnent aujourd'hui ? Laisser du temps pour la maturation des acteurs – beaucoup d'années – avec patience, respect, continuité.

Paul Rigny

Rédacteur en chef

⁽¹⁾ J. Lesourne, D. Randet, *FutuRIS 2008, La recherche et l'innovation en France*, Odile Jacob, 2008.

⁽²⁾ Agence Nationale de la Recherche (ANR), Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES), Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), Réseau Thématique de Recherche Avancée (RTRA).